

Compte rendu de Séance

du Conseil Municipal du 30 mai 2016

L'an deux mille seize, le trente mai, à **20 heures 40**, le Conseil Municipal de la ville de SERRIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire.

Le quorum est atteint.

Membres du Conseil Municipal en exercice : 29

Membres du Conseil Municipal présents et représentés: 28

Membres du Conseil Municipal absents non représentés: 1

L'ordre du jour est le suivant :

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 04 Avril 2016.
1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal.
2. Nomination d'un membre à la commission finances et développement économique.
3. Attribution d'une subvention à l'association de parents d'élèves de la « terre à la lune ».
4. Tarifs - Séjours enfance 2016.
5. Tarifs - Séjours ainés 2016.
6. Tarifs - Nouvelle saison culturelle.
7. Convention relative au versement d'une participation pour le fonctionnement de la médiathèque de Serris.
8. Renouvellement des conventions d'objectifs et de financements des établissements d'accueil des enfants de 0/6 ans avec la Caisse d'allocations familiales.
9. Remboursement des frais de scolarité 2015-2016 pour les enfants Serrisiens en classe bilingue sur Magny-le-Hongre.
10. Protocole transactionnel – Approbation.
11. Tableau des emplois.
12. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT.

Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire, décide de nommer Monsieur Luc CHEVALIER, Conseiller Municipal, en tant que secrétaire de séance.

VOTE : Approuvée à l'unanimité

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 04 Avril 2016

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal 4 avril 2016.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **24**

CONTRE : **2**

ABSTENTION : **2**

RESULTAT : **Adoptée à la majorité des votants.**

1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par courrier reçu en Mairie le 1^{er} avril 2016, Madame Joséphine SOLIMAN a communiqué au Maire de Serris sa décision de démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le représentant de l'Etat a été informé de cette démission.

Comme le prévoit le Code Electoral dans son article L. 270, 1^{er} alinéa, Madame Kim THUY TENG, en qualité de suivante sur la liste « En avant Serris ! », a été appelée à siéger au sein du Conseil Municipal. Celle-ci en a été informée par courrier le 7 avril 2016 pour occuper le siège de Conseillère Municipale devenu vacant.

Il vous est proposé de prendre acte de cette modification de la composition du Conseil Municipal de Serris.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 28

RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.

2. Nomination d'un membre à la commission finances et développement économique

Rapporteur : Monsieur le Maire

Au cours de chaque séance, le Conseil Municipal peut former des commissions communales chargées d'examiner des questions soumises au Conseil Municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles portent sur des affaires d'intérêt local dans les domaines les plus divers.

Afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle dans les communes de 1000 habitants et plus, un siège au minimum revenant à chaque composante du Conseil.

Monsieur Idrissa TRAORE, Conseiller Municipal de la liste « agir pour vous », m'a fait part de sa décision de démissionner de la Commission Finances et Développement Economique, laissant désormais un siège vacant. Sa colistière et conseillère municipale, Madame Fatiha GUERIN a fait part de son souhait de vouloir siéger à cette même commission.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la nomination de Madame Fatiha GUERIN à la Commission Finances et Développement Economique.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 28

RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.

3. Attribution d'une subvention à l'association de parents d'élèves de la « terre à la lune ».

Rapporteur : Madame Noura BELLILI

Comme chaque année, les associations de parents d'élèves sollicitent la ville afin d'obtenir une subvention leur permettant de mettre en place des actions pour l'ensemble des enfants des écoles.

Cette année, l'association « de la terre à la lune » du groupe scolaire Jules Vernes a sollicité la ville pour l'obtention d'une subvention ; celle-ci leur permettra de réaliser une fête de fin d'année, prévue le 25 juin 2016, pour le groupe scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention accordée à l'association de parents d'élèves « de la terre à la lune » à 250 €.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 28

RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.

4. Tarifs - Séjours enfance 2016

Rapporteur : Madame Noura BELLILI

Dans le cadre de la préparation des séjours Enfance pour les vacances d'été 2016, la Ville de Serris propose les thématiques suivantes :

- **Le séjour de juillet : du samedi 9 au samedi 16 juillet inclus :**
 Découverte de l'équitation
 Ville de Penvenan en Bretagne
 15 places à destination des enfants âgés de 7/9 ans (les CE1 et CE2).
 Pension complète agréée par la DDCS
 Transport par le train
- **Le séjour d'août : du samedi 30 juillet au samedi 6 août :**
 Découverte d'activités de plein air (VTT, Kayak, tir à l'arc, ...)
 Ville de Mesnil-Saint-Père en Champagne Ardenne
 15 places à destination des enfants âgés de 10 / 11 ans (les CM1 et CM2).
 Pension complète agréée par la DDCS
 Transport en minibus

Le règlement des séjours se fera suivant les conditions habituelles sur la base d'une tarification au quotient familial.

Le descriptif des séjours et les coûts pour la Ville sont les suivants :

Lieu	dates	activités	Prix coutant par participant	Prix global du séjour
Découverte d'activités d'équitation en Bretagne	du 9 au 16 juillet 2016	Activités d'équitation, parc de Radome, course d'orientation, veillées	492,00€	7 380,00 €
Découverte des activités de plein air	Du 30 juillet au 6 août	Activités VTT, Kayak, Tir à l'arc, Accrobranche, ...	503,74 €	7 556,00€

SEJOUR 2016 Découverte d'activités de Plein Air - AOUT 2016

PRIX COUTANT DU SEJOUR	503,74 €					
REVENU BRUT ANNUEL EN EUROS	TARIFS SEJOUR - FAMILLE 1		TARIFS SEJOUR - FAMILLE 2		TARIFS SEJOUR - FAMILLE 3 ENFANTS	
	% sur px coutant	En Euros	% sur px coutant	En Euros	% sur px coutant	En Euros
< ou = à 11.065 €	15,07%	75,92 €	12,51%	63,01 €	9,34%	47,07 €
de 11.066 € à 17.387 €	29,55%	148,87 €	24,53%	123,56 €	18,32%	92,30 €
de 17.388 € à 23.709 €	42,74%	215,29 €	35,47%	178,69 €	26,50%	133,48 €
de 23.710 € à 31.612 €	60,40%	304,28 €	50,14%	252,56 €	37,45%	188,66 €
> ou = à 31.613 €	81,14%	408,73 €	67,34%	339,24 €	50,31%	253,41 €
EXTERIEUR	100,00%	503,74 €	100,00%	503,74 €	100,00%	503,74 €

SEJOUR 2016
Découverte de l'équitation - juillet 2016

PRIX COUTANT DU SEJOUR	492,00 €					
REVENU BRUT ANNUEL EN EUROS	TARIFS SEJOUR - FAMILLE 1		TARIFS SEJOUR - FAMILLE 2		TARIFS SEJOUR - FAMILLE 3 ENFANTS	
	% sur px coutant	En Euros	% sur px coutant	En Euros	% sur px coutant	En Euros
< ou = à 11.065 €	15,07%	74,15 €	12,51%	61,55 €	9,34%	45,97 €
de 11.066 € à 17.387 €	29,55%	145,40 €	24,53%	120,68 €	18,32%	90,15 €
de 17.388 € à 23.709 €	42,74%	210,27 €	35,47%	174,52 €	26,50%	130,37 €
de 23.710 € à 31.612 €	60,40%	297,19 €	50,14%	246,67 €	37,45%	184,26 €
> ou = à 31.613 €	81,14%	399,20 €	67,34%	331,34 €	50,31%	247,50 €
EXTERIEUR	100,00%	492,00 €	100,00%	492,00 €	100,00%	492,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la fixation des tarifications des séjours de l'été 2016.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 (sans la présence de Monsieur le Maire) :

POUR : 28

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

5. Tarifs - Séjours aînés 2016

Rapporteur : M. YAHOUEDOU

Cette année, la Ville de Serris organise en faveur des aînés un voyage sur la thématique « Franco-Grande-Bretagne » qui se déroulera les 12, 13 et 14 juin 2016. Ce voyage permettra aux participants de découvrir entre terre et mer, la Normandie au détour de Caen, l'île de Jersey en Grande-Bretagne en passant par le Gulf Stream et pour finir, les remparts de Saint-Malo et sa vue imprenable sur le Mont-Saint-Michel.

Le nombre de participants est illimité. Le transport se fera en autocar. Deux lieux de départ sont mis à disposition des participants dans Serris pour faciliter leur déplacement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de fixer la participation des aînés à cette sortie comme suit :

REVENU FISCAL DE REFERENCE ANNUEL EN EUROS	FOYER FISCAL DE DEUX PERSONNES
	participation pour une personne du couple
< ou = 14 478 € (Allocation de Solidarité Personnes Agées: ASPA)	43,90 €
14 479 € à 17 387 €	86,10 €
17 388 € à 23 709 €	124,55 €
23 710 € à 31 612 €	176,02 €
> ou = à 31 613 €	235,00 €
EXTERIEUR	470,00 €
REVENU FISCAL DE REFERENCE ANNUEL EN EUROS	FOYER FISCAL D'UNE SEULE PERSONNE
< ou = 9 326 € (Allocation de Solidarité Personnes Agées: ASPA)	43,90 €
9 327 € à 11 591 €	86,10 €
11 592 € à 15 805 €	124,55 €
15 806 € à 21 074 €	176,02 €
> ou = à 21 075 €	235,00 €
EXTERIEUR	470,00 €

Le règlement du voyage se fera suivant les conditions habituelles sur la base de grilles tarifaires. Le coût du voyage est de **470,00€TTC**.

Un supplément de **56,00€TTC** est à prévoir pour les chambres individuelles à la charge du bénéficiaire.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants**

6. Tarifs - Nouvelle saison culturelle

Rapporteur : Madame Géraldine JACQUET-ROLFE

Constat

La nouvelle saison culturelle de la Ferme des Communes est un des axes forts de notre action politique. Deux objectifs sont à atteindre :

- Faire salle comble à chaque représentation (avec une grande majorité de Serrisiens et résidents du secteur Val Européen).
- Optimiser le budget Culture de Serris.

Préconisations

- Une programmation grand public
- Une meilleure communication.
- Un mode de réservation plus moderne et efficace.
- Une tarification adaptée.

Il est donc proposer de réactualiser les tarifs des spectacles.

GRILLE TARIFAIRE :

CATÉGORIE	PLEIN TARIF	TARIF RÉDUIT
A	35 €	28 €
B	29 €	23 €
C	24 €	19 €
D	19 €	15 €
E	15 €	12 €
F	8 €	5 €
G	LIBRE	LIBRE
LA CARTE ADHERENT	20 €	

La CATEGORIE

La catégorie est déterminée en fonction de la notoriété du spectacle.

Le TARIF REDUIT s'applique sur présentation des justificatifs :

- Aux titulaires de la carte d'adhérent. Avantages supplémentaires : tarifs réduits dans les salles partenaires (File 7 de Magny-le-Hongre, la Ferme Corsange de Bailly-Romainvilliers).
- Aux personnes en situation de handicap
- Aux demandeurs d'emploi
- Aux bénéficiaires de minimas sociaux

- Aux séniors + de 65 ans
- Aux jeunes -26 ans
- Aux étudiants
- Aux porteurs de la carte « famille nombreuse » délivrée en Mairie (3 enfants et +)

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette grille tarifaire.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **22**

CONTRE : **5**

ABSTENTION : **1**

RESULTAT : **Adoptée à la majorité des votants.**

7. Convention relative au versement d'une participation pour le fonctionnement de la médiathèque de Serris

Rapporteur : Monsieur le Maire

En date du 7 novembre 2002, le SAN du Val d'Europe, devenu communauté d'agglomération en 2016, a délibéré pour entrer la médiathèque de Serris dans l'inventaire des biens communs. L'ex-SAN fut alors reconnu comme le gestionnaire de l'ensemble des équipements ayant trait à la lecture publique sur le territoire.

Toutefois, lors de la construction de la Ferme des Communes, cette compétence relevait encore de la ville de Serris et le bâtiment a été conçu pour gérer l'ensemble de l'activité culturelle de la commune dont la médiathèque.

Le classement d'intérêt commun des équipements consacrés à la lecture publique est intervenu postérieurement à la conception de l'équipement.

Ainsi, la commune de Serris doit supporter certaines dépenses de fonctionnement incombant à Val d'Europe Agglomération, dans la mesure où un seul compteur concernant l'eau, le gaz ou l'électricité existe.

Plusieurs conventions relatives au versement d'une participation pour le fonctionnement de la médiathèque de Serris ont été passées depuis 2005. La dernière convention est arrivée à échéance, le 31 décembre 2015. La nouvelle convention aura une durée de 1 an renouvelable tacitement 2 fois (jusqu'au 31 décembre 2018 au plus tard).

Le montant dû pour 2015 est de 13 324,19 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention correspondante,
- Et d'autoriser le Maire à la signer.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

8. Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement des établissements d'accueil des jeunes enfants âgés de 0/6 ans avec la Caisse d'Allocations Familiales

Rapporteur : Madame Virginie HOARAU

Les établissements d'accueil Petite Enfance de la commune « Les 1001 Bulles », « le Carrousel des Bébé » et « Terre d'Eveil » sont financés par :

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine et Marne

- Le Département
- Les participations familiales
- La Commune

En l'occurrence, les conventions d'objectifs et de financement des établissements d'accueil des jeunes enfants âgés de 0/6 ans, signées en 2012, pour une durée de 3 ans avec la CAF pour chacune des structures Petite Enfance de la commune et des avenants pour chacune d'entre elles signés en 2014 et en 2015 définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement de **la prestation de service** pour un établissement d'accueil du jeune enfant âgé de 0/6 ans. Ces conventions ont pris fin au 31 décembre 2015.

Il convient de renouveler la formalisation des engagements réciproques entre la commune et la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

A ce propos, il est demandé d'indiquer dans l'annexe jointe les personnes autorisées à utiliser le **portail Caf Partenaires** pour la télé déclaration des données d'activités et financières prévisionnelles, actualisées et réelles, nécessaires au traitement des droits Psu. Cette validation vaudra signature et engendrera le versement des acomptes et du solde de la prestation de service ainsi que la prise en compte des données actualisées.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Cnaf a adopté le 1^{er} septembre 2015 une **charte de laïcité** pour renforcer la transmission de ces valeurs avec plus d'acuité pour faciliter leur appropriation par l'ensemble des acteurs, professionnels, bénévoles, usagers et partenaires.

La charte doit dès à présent être mise en œuvre et affichée dans l'ensemble des services, équipements, structures financés au titre de la politique familiale et sociale.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement des établissements d'accueil des jeunes enfants âgés de 0/6 ans.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

9. Remboursement des frais de scolarité 2015-2016 pour les enfants Serrisiens en classe bilingue sur Magny-le-Hongre

Rapporteur : Madame Noura BELLILI

En 2003, les communes du Val d'Europe ont mis en place un dispositif expérimental de classe bilingue destiné aux enfants qui ont une deuxième langue maternelle en plus du Français. Cette classe implantée à Magny-le-Hongre dans le Groupe scolaire Eric Tabarly accueille les enfants bilingues depuis la grande section de maternelle et jusqu'au CM2.

Pour l'année scolaire 2015/2016, 3 enfants de classes élémentaires de Serris ont bénéficié de l'accueil dans cette classe. Conformément à la convention relative au dispositif expérimental bilingue Val d'Europe, la commune de Magny-le-Hongre sollicite notre commune pour apporter sa contribution aux frais de scolarité des enfants.

Concernant les enfants scolarisés dans une autre commune, l'article 212-8 du Code de l'Education précise que « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

Le coût des frais de scolarité est calculé sur la base de l'article 212-8 du code de l'Education soit sur un montant de 1 222 € pour un enfant fréquentant la maternelle et 615 € pour un enfant fréquentant l'élémentaire, soit un

montant de 1 845 € au titre de l'année scolaire 2015/2016, dont il convient d'approuver le versement de cette somme.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge des frais de scolarité de l'année 2015/2016 des enfants accueillis en classe bilingue à Magny-le-Hongre.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

10. Protocole transactionnel

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par courrier du 1^{er} juillet 2013, 10 agents exerçant les fonctions d'ATSEM ont adressé un courrier signé à la mairie relatif aux modalités de calcul de leur temps de travail dans le cadre de leur annualisation sur la période 2003 à 2011.

Après avoir contrôlé les modalités de calcul de l'annualisation sur la période considérée, les erreurs se sont avérées manifestes au détriment des agents. En effet, les heures calculées et réalisées se révèlent supérieures aux heures payées.

Au regard des litiges susceptibles de survenir entre la ville et ces agents, les parties ont souhaité se rapprocher afin de trouver une solution amiable et négocier. Dans le respect des intérêts des parties, ces dernières ont décidé d'un règlement amiable sous la forme d'une transaction dont vous trouverez ci-joint le protocole.

Dans le cadre de ce protocole, il a notamment été décidé qu'il ne serait pas fait application de la prescription quadriennale. A l'époque, les agents se trouvant dans une situation de confiance vis-à-vis de leur responsable pour l'établissement de leur planning de travail annuel, ils ne pouvaient pas être conscients de cette erreur.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe d'un règlement amiable par la mise en place d'un protocole transactionnel et d'autoriser le Maire à le signer.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **23**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **5**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

11. Mise à jour du tableau des emplois

Rapporteur : Madame Stéphanie PEREZ

Tout au long de l'année, il peut être proposé au Conseil Municipal la création de nouveaux emplois pour pourvoir des postes ouverts au recrutement.

A ce titre, il est demandé d'approuver, pour la filière administrative, la création d'un emploi de rédacteur à temps complet.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **23**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **5**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

12. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Date de la décision	Intitulé	Montant en € TTC
02/03/2016	Contrat de prestation de service pour la vérification de la sécurité incendie pour les vœux du Maire avec APAVE PARISIENNE le 29 janvier 2016	600,00€
14/03/2016	Convention de prestation de service pour la réalisation d'une action de formation à destination d'agents de la collectivité "comprendre et mettre en œuvre la mutualisation des achats publics" par le Groupe Territorial	2345,20€
14/03/2016	Convention de prestation de service pour la réalisation d'une action de formation à destination d'agents de la collectivité "formation préalable à l'armement" par le CNFPT	252,00€
14/03/2016	Convention de prestation de service pour la réalisation d'une action de formation à destination d'agents de la collectivité "formation préalable à l'armement" par le CNFPT	504,00€
14/03/2016	Convention de prestation de service pour la mise en œuvre du pôle carrière du Centre de Gestion de Seine-et-Marne	Selon le champ d'intervention
17/03/2016	Contrat de maintenance sécurité du mur d'escalade et contrôle des équipements de protection individuelle au gymnase Eric Tabarly avec la société PYRAMIDE	2004,00€
17/03/2016	Contrat de prestation de service pour l'organisation de la saison culturelle 2016-2017 - avenant n°1 avec la société Pramondon	4800,00€
18/03/2016	Convention de mise à disposition du groupe scolaire R. Doisneau pour l'association INVENTERRE pour la saison 2015/2016	/
18/03/2016	Avenant à la convention annuelle de mise à disposition du mur d'escalade au gymnase E. Tabarly pour des créneaux exceptionnels pour l'association REVE de février à août 2016	/
18/03/2016	Avenant à la convention annuelle de mise à disposition du mur d'escalade au gymnase E. Tabarly à l'occasion du Challenge REVE pour l'association REVE du 30 mars au 6 avril 2016	/
30/03/2016	Convention de prestation de service pour le passeport découverte relatif au séjour dans l'Aube au Centre Yvonne Martinot avec la Ligue de l'Enseignement du 30 juillet au 6 août 2016	4971,00€
31/03/2016	Convention de prestation de service pour l'animation d'ateliers Lego au centre de loisirs 1, 2, 3 Soleil avec la société FM Média	415,00€
31/03/2016	Convention de prestation de service pour la réalisation d'une action de formation à destination d'un agent de la collectivité "forum finances locales" avec Le Groupe Territorial	708,00€
04/04/2016	Convention de prestation de service pour la réalisation d'une action de formation à destination d'un agent de la collectivité "Bilan social" avec CIRIL	770,00€
05/04/2016	Convention tripartite de mise à disposition du stand de tirs de Voulangis dans le cadre des Formations préalables à l'armement des policiers municipaux	500,00€
18/04/2016	Convention de prêt de véhicule pour l'association HBCVE du 15 au 18 avril, 22 au 25 avril et du 29 avril au 2 mai 2016	/
18/04/2016	Convention de prêt de véhicule pour l'association HBCVE du 7, 8, 14, 15, 28 et 29 mai 2016	/

20/04/2016	Contrat de prestation de service pour le séjour à Penvenan avec le Centre de vacances de Port Blanc du 9 au 16 juillet 2016	4095,00€
20/04/2016	Convention prestation ferme pédagogique itinérante avec l'Association La Ferme Roz le 21 avril 2016 - 9h30/12h30	650,00
03/05/2016	Contrat de prestation de service pour le voyage des aînés de St Malo à Jersey avec Selectour Voyage du 12 au 14 juin 2016	470€/pers (recette)
09/05/2016	Convention de prestation de service pour le spectacle "Antoine Duléry fait son cinéma" avec la société JMD le 17 septembre 2016	11077,50€
09/05/2016	Convention de prestation de service pour le spectacle de Jonathan Lambert avec la société TS3 le 8 octobre 2016	7385,00€
09/05/2016	Convention de prestation de service pour le spectacle de Lilian Renaud avec la société TS3 le 5 novembre 2016	12132,50€
09/05/2016	Convention de prestation de service pour le spectacle de Joyce Jonathan avec la société Le Périscope le 3 décembre 2016	8440,00€

Questions diverses :

Aucune

La séance est levée à 22h35

Affiché le 6 juin 2016